

Testez-vous en cliquant [ici](#).

Impossible d'agir face à un gros arriéré de charges ?

Il est désormais plus facile d'agir contre les copropriétaires récidivistes qui ne règlent jamais, ou occasionnellement, leurs charges en obtenant un seul titre exécutoire sur des créances importantes », souligne Charles Bohbot, avocat au cabinet BJA spécialisé en immobilier.